

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ETRAT DU MERCREDI 19 MAI 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le 19 mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de l'Etrat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MORAND Yves, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2021.

ETAIENT PRESENTS : MM, MMES MORAND Yves, Maire, HEYRAUD Christine, 1^{ère} Adjointe, GUILLAUMOND Eric, 2^{ème} Adjoint, FAYET Christine, 3^{ème} Adjointe, IMBERT Frédéric, 4^{ème} Adjoint, RAY Séverine, 5^{ème} Adjointe, GONON Michel, BLANC Yves, GUILLAUME Marie, MALVOLTI Martine, TOURAINE Isabelle, GLENZ Jean-François, GARCIN Jean-Denis, PALUSCI Valérie, ZANOQUERA Edwige, VERIN Marie-Pierre, AULAGNE Yvan, EICHENBERGER Cédric, CIZERON Claire.

ABSENTS AVEC EXCUSES : GIRE Guy, VINCENT Françoise, VAGANAY Jérôme, EL OUASSMI Abdellah.

Nombre de Conseillers en exercice : 23.

Présents : 19 Votants : 19

Madame CIZERON Claire a été élue secrétaire de séance.

Assistaient également à la réunion : Frédérique CIFUENTES, Secrétaire générale et Denise MAY, responsable finances et ressources humaines.

Le conseil municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, approuve le compte-rendu du conseil municipal du mercredi 24 mars 2021.

DECISIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 2020-06-02 du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DÉCISION N° 2021-01

Signature du projet de contrat de convention de prestation juridique entre la commune et la société CJA PUBLIC CHAVENT-MOUSEGHIAN-CAVROIS, pour une assistance juridique avec un plafond d'intervention fixé à 10 000 € HT pour l'année 2021 et d'une durée d'un an, du 01/01/2021 au 31/12/2021, renouvelable tacitement, dans la limite de 3 années supplémentaires (soit jusqu'en 2024 inclus).

DÉCISION N° 2021-02

Considérant la nécessité de consulter des traiteurs pour la fourniture de repas en liaison froide dans le restaurant scolaire de la commune, pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2024, la procédure de consultation des entreprises a été lancée, sous la forme d'une procédure adaptée, pour le marché de fournitures et de services concernant la fourniture de repas en liaison froide dans le restaurant scolaire de la commune, pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2024.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le maire indique que 4 DIA ont été reçues en Mairie :

RD 82, secteur Ratarieux.

Chemin des Roses.

Rue Maréchal Leclerc.

Allée des polyanthas.

DELIBERATIONS.

N° 2021-05-01 : TRAVAUX SIEL – MISE EN PLACE DE LA COUPURE DE NUIT

Le Conseil Municipal approuve, par 18 voix pour, 1 voix contre, 0 abstentions, les travaux nécessaires à la mise en place de la coupure de nuit de l'éclairage public.

N° 2021-05-02 : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA TOUR EN JAREZ POUR LA RÉFECTION DE DEUX COURTS DE TENNIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes de L'Etrat et de La Tour en Jarez ont mutualisé certains équipements sportifs : le stade des Ollières situé à L'Etrat pour la pratique du football et deux courts de tennis situés à La Tour en Jarez pour la pratique du tennis.

Il précise que lorsque des travaux d'investissements sont effectués sur l'un des deux sites, les deux communes se répartissent le coût à raison des deux tiers pour la commune propriétaire de l'équipement et maître d'ouvrage et d'un tiers pour l'autre.

Les deux courts de tennis devant être rénovés, il présente le projet de la convention répartissant le financement des communes de la façon suivante :

- 1/3 pour la commune de L'Etrat
- 2/3 pour la commune de La Tour en Jarez

Il précise que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la commune de La Tour en Jarez et que la commune de L'Etrat participera sous forme d'un fonds de concours. Ouï l'exposé de monsieur le Maire et après avoir délibéré, l'assemblée donne son accord.

N° 2021-05-03 : DEMANDE D'UN FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE MÉTROPOLITAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRÈCHE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, face à la crise sanitaire et économique liée à l'épidémie de COVID 19, Saint-Étienne Métropole a mis en place un plan de relance intitulé « plan de relance métropolitain » de 320 millions d'euros dont 53 millions d'euros pour des projets d'investissement proposés par les communes du territoire. Il explique que le montant du fonds de concours est plafonné à 3 000 000 € par commune pour la période 2021-2023 dans la limite de trois projets d'investissements maximum par commune. Il propose de solliciter un fonds de concours pour la construction de la future crèche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter un fonds de concours auprès de Saint-Etienne Métropole, dans le cadre du plan de relance métropolitain.

N° 2021-05-04 : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES À PARTIR DU 1ER JANVIER 2022.

La taxe locale sur la publicité frappe tous les supports publicitaires fixes, extérieurs visibles d'une voie publique exceptés les dispositifs de moins de 7 m² pour lesquels une exonération est appliquée.

Il est rappelé que, depuis 1984, date à laquelle la commune a instauré cette taxe (anciennement appelée taxe communale sur les emplacements publicitaires), la commune a appliqué la législation nationale avec les tarifs maximums et que, lors du conseil municipal du 22/07/2020, la commune a décidé d'exonérer les enseignes n'excédant pas 12 m² de surface totale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs applicables par m² et par an au 1^{er} janvier 2022 et renouvelle l'exonération des enseignes n'excédant pas 12 m² de surface totale.

N° 2021-05-05 : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – RENTRÉE 2021

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'inspection d'académie demandant d'arrêter les horaires des écoles, afin de de préparer la rentrée scolaire 2021.

Il rappelle ensuite que, lors de sa séance du 09/01/2018, le conseil municipal avait demandé une dérogation pour répartir les enseignements sur 4 jours par semaine. Monsieur le Maire présente ensuite à l'assemblée le procès-verbal du conseil d'école extraordinaire par correspondance, en date du 11/05/2021, qui émet un avis favorable pour la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire actuelle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander le renouvellement de la dérogation pour répartir les enseignements sur 4 jours par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

N° 2021-05-06 : SUBVENTION ESPACE PETITE ENFANCE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'au cours de sa séance du 24/03/2021, le conseil municipal avait octroyé plusieurs subventions communales à diverses associations locales et qu'à cette date, l'espace petite enfance intercommunal n'avait pas encore envoyé tous les éléments concernant son avis d'appel à subvention pour 2021. Il présente l'avis d'appel à subvention, année 2021, envoyé par l'espace petite enfance intercommunal, en date du 9 mai 2021, d'un montant de 4 580,15 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association espace petite enfance intercommunal une subvention d'un montant de 4 580,15 € ;

N° 2021-05-07 : INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.

A la demande de la trésorerie, l'assemblée précise les missions impliquant la réalisation d'heures supplémentaires pour les agents de la commune.

QUESTIONS DIVERSES.

Séverine RAY énumère les travaux prévus à l'école des Ollières. Elle laisse ensuite la parole à Claire CIZERON pour présenter le projet du Conseil Municipal pour Enfants qui devrait être installé à l'automne.

Frédéric IMBERT fait une synthèse sur le projet de création d'une piste cyclable.

Christine FAYET informe l'assemblée sur la venue d'un nouveau forain, charcutier traiteur, sur le marché du dimanche matin. Elle fait ensuite un point sur la mise en place du nouveau panneau lumineux d'informations.

Christine HEYRAUD termine avec les travaux des bâtiments communaux en cours et à venir.

La séance est levée à 23h30.